

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Roland MALAGUISE (en remplacement de Jean-Louis BREGAINT), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Camille DUDOGNON, Béatrice DUFOUR, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-108 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N° 03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-061 du 09 avril 2013 approuvant le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-082 du 30 mai 2013 approuvant la décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2013-097 du 10 juillet 2013 approuvant la décision modificative n°02 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget principal de la Communauté de Communes de Noblat voté le 09 avril 2013 et modifié :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
020		01	Dépenses Imprévues	- 3 500,00	8 600,00
2182	012	822	Matériel de transport	- 45 000,00	0,00
2182	028	822	Matériel de transport	46 000,00	46 000,00
2188	028	822	Autres immob corpo	2 500,00	2 500,00
				0,00	

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°03 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 27 septembre 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

<i>Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT</i>		Accueil Administration Préférences Aide	
Actes Soumis au Contrôle de Légalité		Déconnexion	
		Actes en cours	Création d'acte
			Recherche
Accusé de réception préfecture			
 Imprimer  Envoyer			
Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT- DECISION MODIFICATIVE N.3			
<hr/>			
Date de transmission de l'acte : 01/10/2013			
Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2013			
<hr/>			
Numéro de l'acte : 2013-108 (voir l'acte associé)			
Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130925-2013-108-DE			
<hr/>			
Date de décision : 25/09/2013			
Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS			
<hr/>			
Nature de l'acte : Délibération			
Matière de l'acte : 7. Finances locales 7.1. Decisions budgétaires			